news.belgium

03 déc 2010 -11:08

Appartient à Conseil des ministres du 3 décembre 2010

Loterie Nationale

Rente de monopole redevable par la Loterie Nationale

Rente de monopole redevable par la Loterie Nationale

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le montant et les modalités de paiement de la rente de monopole dont la Loterie Nationale est redevable au budget de l'Etat. Cette rente est fixée pour 2010 à 95 millions d'euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes Rue des Petits Carmes15 1000 Bruxelles Belgique +32 2 501 85 91 http://www.diplomatie.be

